

COMMUNE DE FOREST

ACCUEIL TEMPS LIBRE

ATL

Échevin : Monsieur Ahmed OUARTASSI (PS)

Tél: 02 370 22 09

Fax: 02 370 26 19

courriel : aho@forest.irisnet.be

Coordinateur : Monsieur Gino VAN BOCKSTAELE

Courriel : giv@forest.irisnet.be

Tel : 02/370.22.38 fax : 02/370.22.94

Collaboratrice : Madame Sabrina SABACH

Courriel : ssa@forest.irisnet.be

Tel : 02/370.22.18 fax : 02/370.22.94

Horaire d'accès au public: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h45

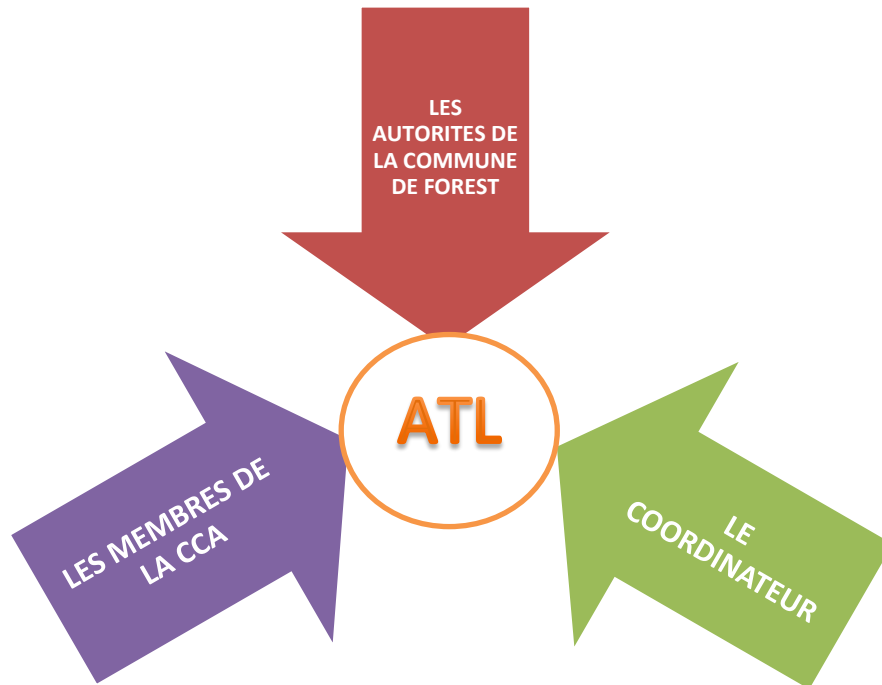
le vendredi de 8h30 à 11h45

et le mercredi de 13h45 à 15h45

Sur rendez-vous uniquement !



L'ATL C'EST QUI ?



A QUOI SERT L'ATL ?

Les autorités de la commune de Forest soucieuse du bien-être des enfants s'est inscrite dans la logique du décret et de ce fait a dû s'impliquer dans une dynamique de qualité qui passe par la qualification du personnel, la formation continuée, les normes d'encadrement et à réaliser un **Etat des lieux** suivi d'une analyse des besoins de la population locale. Ce qui a mené à la réalisation d'un programme de coordination locale pour l'enfance : le programme **CLE** (Coordination Locale pour l'Enfance) qui sert à travailler sur l'ensemble des besoins relevés dans l'état des lieux ainsi que la réalisation d'un plan d'action annuel suivi d'une évaluation.

LE COORDINATEUR !

Le coordinateur met en œuvre le programme CLE et aide à sa préparation.

- Il coordonne la réalisation de l'état des lieux.
- Il assure le lien entre tous les acteurs concernés.
- Il impulse un travail de partenariat.
- Il tient le secrétariat de la CCA.

LA CCA :

La Commission Communale de l'Accueil est un organe de coordination qui est composé de différents acteurs qui œuvrent pour le bien-être des enfants.

Ils donnent des avis et approuvent des missions qui entrent dans le programme CLE.

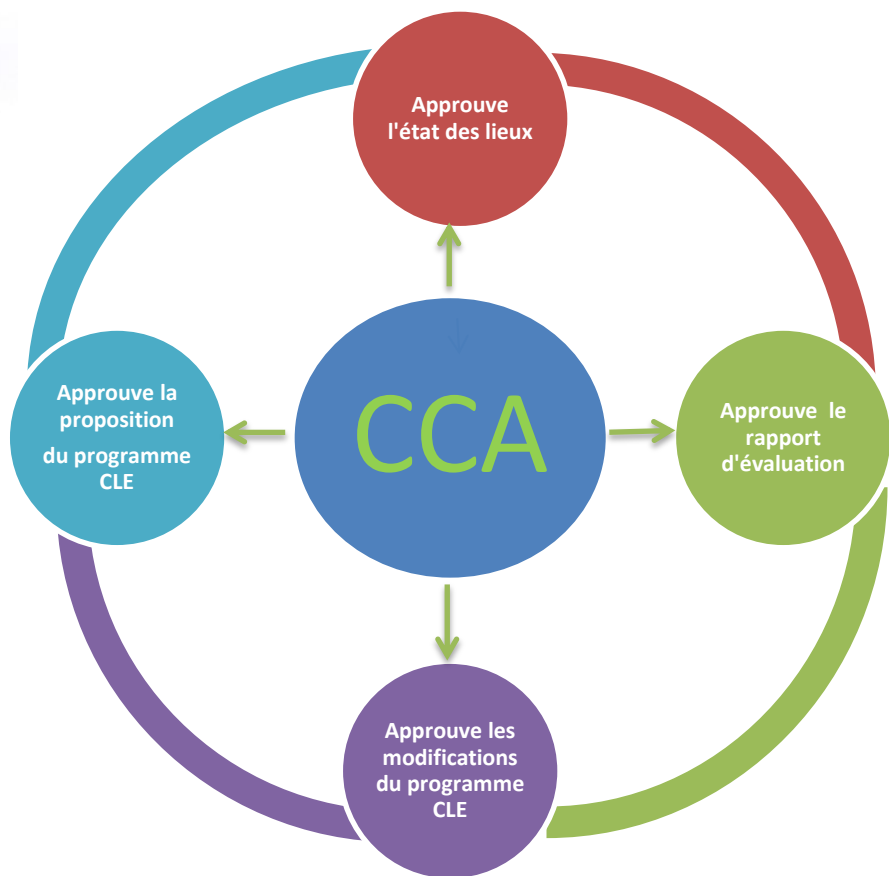
Tous les six ans, après les élections communales la CCA renouvelle ses membres en procédant à des élections.

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination. Elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre.



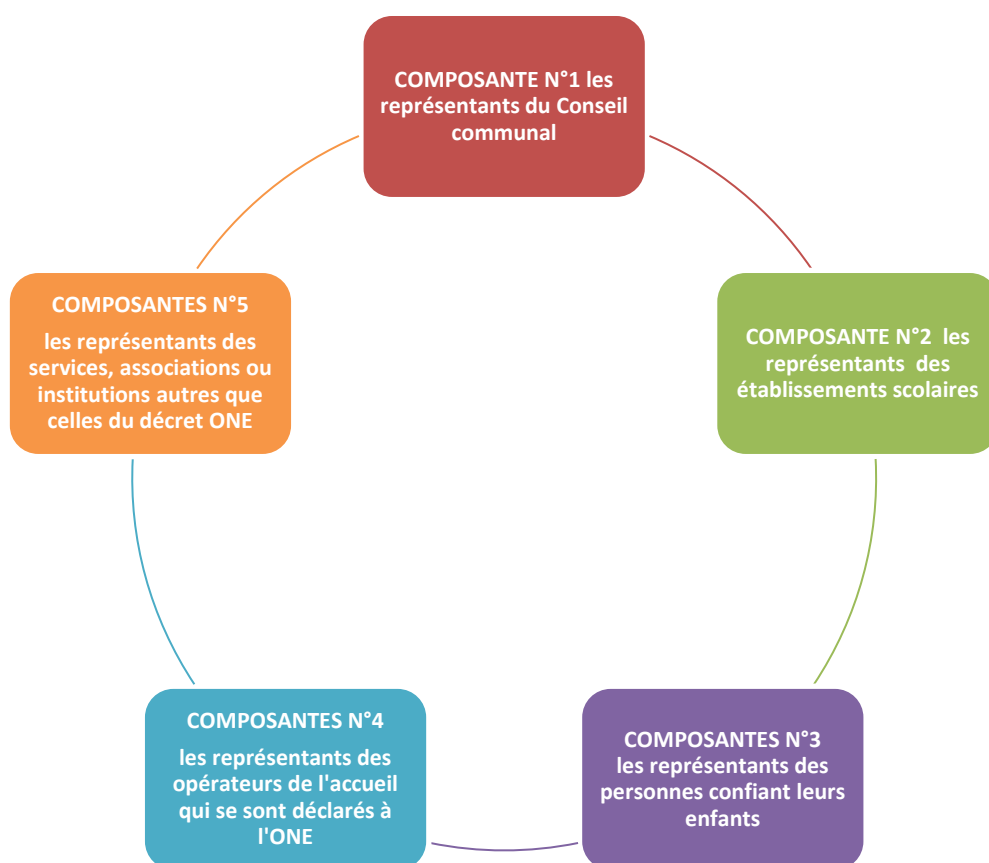


Elle formalise cela dans des actes :



Composition de la C.C.A

La CCA est composée de minimum 15 à maximum 25 membres effectifs ayant voix délibérative, répartis en 5 composantes.



Siègent également au sein de la CCA avec voix consultative :
(Membres à part entière mais n'ayant pas droit de vote)

- le coordinateur ATL
- un représentant de la Région à laquelle appartient la commune
- un coordinateur accueil de l'ONE
- toute personne invitée par la CCA.

-Ils accompagnent les travaux de la C.C.A. en apportant leurs expériences et leurs expertises.

COMPOSANTE 1

**Représentants de la Commune :
L'Echevin ayant l'ATL dans ses attributions est d'office
Président.**

**Le Conseil communal désigne les 4 autres représentants de
la commune et les 5 suppléants.**

Membres effectifs	Membres suppléants
Monsieur OUARTASSI Ahmed (P.S.) (président)	Madame PERE Françoise (P.S.)
Monsieur RONGE Camille (Indépendant)	Monsieur LEDERER Raphaël (M.R.)
Madame VAN ZEELAND Catherine (C.D.H.)	Monsieur HACKEN Laurent (C.D.H.)
Monsieur NOCENT Christophe (F.D.F.)	Madame PAQUES Nadine (F.D.F.)
Madame ANGELI Altitia (Ecolo)	Madame PLOVIE Magali (Ecolo)

COMPOSANTE 2

Représentants des établissements scolaires du territoire communal.

Au sein de chaque réseau, l'ensemble des directions désigne la (les) personne(s) qui les représentera (ont), ainsi que son (leurs) suppléant(s).

Répartition des sièges selon la méthode D'HONDT : ce qui à Forest donne pour les écoles communales 2 sièges, les écoles libres confessionnelles 2 sièges et libre non-confessionnelle 1 siège.

Membres effectifs	Membres suppléants
Madame BOELAERT Cindy (école 6)	Madame FLAMMANG Florence (école 13)
Madame VIGNOBLE Ariane (école 9)	Madame CASTRIGNANO Julie (école du Vignoble)
Madame MEERT Nathalie (école St-augustin)	Pas de suppléant
Madame GAILLY Claudine (école Ste-Alène)	Pas de suppléant
Madame MOTLER Karin (école en couleurs)	Monsieur VANDEUREN Raymond (FELSI)

COMPOSANTE 3

Représentants des familles (désignés entre eux)

Répartition des sièges selon la méthode D'HONDT : écoles communales 2 sièges, écoles libres confessionnelles 2 sièges et libres non-confessionnelles 1 siège.

Membres Effectifs	Membres Suppléants
Monsieur LEIVA-OVALLE Fabrizio (école 3)	Monsieur THALHOFER Stephan (école 3)
Madame ERKENS Sandrine (école du vignoble)	Madame DA SYLVA Nancy (école Arc-en-ciel)
Madame EVANGELOU Elisabeth (école 13)	Monsieur GILLIOT Philippe (école 3)
Madame DEHON Yasmine (école 13)	Madame TENOUTASSE Sylvie (école Arc-en-ciel)
Madame CHABBERT Delphine (école Arc-en-ciel)	Madame RENOUPREZ Marie-France (école Arc-en-ciel)

COMPOSANTE 4

**Représentants des opérateurs d'accueil en lien avec l'O.N.E
(désignés entre eux)**

**Exemples : centres de vacances, garderies scolaires des P.O.
agrés temps libre,...**

Membres Effectifs	Membres Suppléants
Madame VOLCKAERT Sonia, accueillante de garderie (école 9)	Madame FRIDA Naima, accueillante de garderie (école 13)
Madame SAVARINO Angela, accueillante de garderie (institut Ste Ursule)	Madame TEVEKELIAN Corinne, encadrante ALE (institut Ste Ursule)
Madame MANGOMBO Blandine, accueillante de garderie (école Nos Enfants)	En attente de suppléant
Madame SCHOER Sabine, accueillante de garderie (école 3 /académie de musique)	Pas de suppléant
Madame VANLANCKER Martine, directrice de plaines et coordinatrice du parascolaire	Madame CLOOF Michèle, chef du service extrascolaire

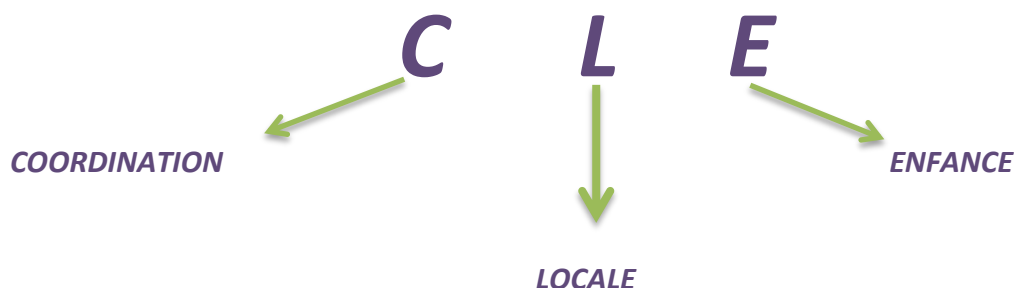
COMPOSANTE 5

**Autres représentants des opérateurs d'accueil
(désignés entre eux)**

Exemples : écoles de devoirs, clubs sportifs, bibliothèques, académies, organisations de jeunesse, centres et maisons de jeunes, AMO, centres culturels, musées et théâtres ,...

Membres effectifs	Membres suppléants
Monsieur AZEEBAL Hosein (centre culturel Al Malak)	En attente
Madame SOETENS Carol (le Cairn asbl)	Madame MAHIEU Audrey (le Cairn asbl)
Madame BERTIN Charlotte (maison de Quartier Saint Antoine)	En attente
Madame BOUHJAR Nora (centre culturel Omar Kayam)	Monsieur PRADO BRITTO Yann (centre culturel Omar Kayam)
Madame THORROUT Gaëlle (partenariat Marconi)	Madame TERCELIN Marie-Waudru (partenariat Marconi)

LE PROGRAMME CLE C'EST QUOI ?



C'est un programme de **Coordination Locale pour l'Enfance** relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Ce programme permet à la commune de dresser un bilan de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans durant leur temps libre, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Il détermine des objectifs et des actions concrètes pour cinq ans : de 2011 à 2016.

Il permet aussi aux opérateurs agréés de recevoir des subsides de l'ONE sous certaines conditions.

Afin de rendre le programme CLE plus concret, le décret prévoit deux outils indispensables

- Le plan d'action annuel : chaque année, la CCA se fixe quelques objectifs/projets à réaliser.
- Le rapport d'évaluation : en fin d'année, la CCA évalue les objectifs/projets réalisés.

Le programme **CLE** vise les périodes avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires (avec une action obligatoire en semaine après l'école jusqu'à 17h30 au moins et qui dure 2 h).

SES OBJECTIFS SONT :

- ✓ **L'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;**
- ✓ **La cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;**
- ✓ **La facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;**
- ✓ **La qualité de l'accueil.**